

## Le Mariage Civil

Une centaine de personnes suivent les futurs époux à l'Hôtel de Ville pour écouter le « OUI » traditionnel qu'ils prononceront timidement mais avec quelle vive passion devant le Maire. Le prince charmant, barbe entièrement rasée, vêtu d'un costume sombre et la rani de son cœur, drapée dans un somptueux sari qui laisse traverser les regards furtifs s'installent devant l'Officier de l'Etat - Civil. Habillés dans une tenue d'apparat digne de ce jour, les convives prennent place derrière eux. Les dames avec ou sans le Tchador.

La salle semble exigüe. L'air sent le parfum de toutes les bonnes marques. La cérémonie débute par la lecture de quelques articles du Code Civil se rapportant à l'événement du moment et se termine sur la présentation des souhaits accompagnés des embrassades. Il faut profiter de l'occasion. Certains sont venus pour cela. Le Halal et le Haram se succèdent. Souvent, le second l'emporte sur le premier. La cérémonie ne touche pas à sa fin.

Elle ne fait que commencer. Toute cette foule que viendra encore grossir une marée d'hommes et de femmes – la femme étant le clou de la fête – se dirige à la réception offerte par le mari. Tout le monde se bouscule. Les panneaux de séparation des classes mâles et femelles du Madressa ou les rideaux de la Mosquée n'ont pas leur place ici. Les enfants entonnent les Kassidâs. Les plats sont servis. On se régale. On se discute. Au revoir pour la prochaine cérémonie!

On dit que le Satan a le pouvoir de circuler dans le sang. Mais, je pense que dans des occasions pareilles, il quitte les artères pour venir s'asseoir avec l'assistance en joie!

وَهَدَيْنَاهُ النَّجْدَيْنِ ; فَلَا اقْتَحَمَ الْعَقَبَةَ ; وَمَا أَدْرَاكَ مَا الْعَقَبَةُ ; فَكُّ  
رَقَبَةٍ ; أَوْ إِطْعَامٌ فِي يَوْمٍ ذِي مَسْغَبَةٍ ; يَتِيمًا ذَا مَقْرَبَةٍ ; أَوْ مَسْكِينًا  
ذَا مَتْرَبَةٍ

« Wa haday-nâhon-nadj-dayne ; falaq-tahamal-aqabah ; wamâ adrâqa mal aqabah ; fakkou raqabah ; aw ite-âmoune fî yawmine zi mas-gha-bah ; yatîmane zâ maqrabah ; aw miskinane zâ matrabah. »

« Et nous l'avons guidé aux deux voies (du bien et du mal). Ne s'engagera-t-il pas dans la Montée? Et que sais-tu de ce qu'est la Montée? Affranchir un joug de l'esclavage. Ou

nourrir, en un jour de famine ; un orphelin de la parenté ; ou un pauvre plein de poussière.  
» (Sourate Al-Balad, La Cité ; versets 10-16)

---

**Source URL:**

<http://www.al-islam.org/fr/les-coutumes-du-mariage-au-regard-de-l-islam-moulla-nissarhous-sen-rajpar/le-mariage-civil>